

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 15 décembre de l'an DEUX MILLE VINGT-CINQ à compter de 19H00, à laquelle étaient présents, Monsieur Charles Lavoie, maire, les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Éric St-Jean	Siège n° 2 ;
Monsieur Jérôme Gagnon	Siège n° 3 ;
Madame Lise-Marie Duguay	Siège n° 4 ;
Monsieur Gaétan Belzile	Siège n° 5 ;
Madame Gabrielle Ayotte-Garneau	Siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence du maire. Étaient également présent à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur-général et greffier-trésorier et madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On remarque qu'aucune personne n'est présente lors de cette séance.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 24 et 28 novembre 2025
3. Dossiers finances
 - 3.1 Adoption des déboursés du mois de novembre 2025
 - 3.2 Reddition de compte pour l'application des sommes disponibles au PPA-CE
 - 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 532 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2026
 - 3.4 Achat d'une plieuse pour les envois massifs
4. Dossiers administration
 - 4.1 Dépôt de déclarations au registre public relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
 - 4.2 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniers du conseiller au siège n° 5.
5. Dossiers loisirs et culture
 - 5.1 Soumission pour l'achat d'un équipement de sonorisation et d'éclairage pour La Riveraine
 - 5.2 Demande d'acompte pour l'équipement de sonorisation et d'éclairage, 50% avant commande
6. Dossiers Voirie
 - 6.1 Achat d'une souffleuse de marque Club Cadet, 14 chevaux pour la patinoire
7. Dossiers citoyens et organismes publics
 - 7.1 Appui aux acériculteurs du Bas-St-Laurent
 - 7.2 Demandes de dons provenant d'organismes locaux et régionaux
Centraide, Centre de prévention du suicide du KRTB, Opération Nez Rouge, Association pulmonaire du Québec
 - 7.3 Renouvellement du bail du service de garde
8. Dossier du conseil
 - 8.1 Formation en sécurité civile pour les élus
 9. Varia (quelques items sont ajoutés)
 10. Période de questions
 11. Levée de la séance

12.2025.251

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jerome Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2025 ayant été déposé. L'item varia demeure ouvert avec l'ajout de quelques items.

12.2025.252

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 24 ET 28 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 28 novembre 2025.

3. FINANCES ET ADMINISTRATION

12.2025.253

3.1 Déboursés du mois de novembre 2025

Les comptes du mois de novembre 2025 s'élèvent à 205 745,76 \$ comprenant :

Journal 1073 : Prélèvements n°s PR-5951 à PR-5970 pour 42 390,15 \$;
Journal 1074 : Chèques n°s 34024 à 34025 pour 950,00 \$;
Journal 1075 : Chèques n°s 34026 à 34077 pour 170 680,09 \$;
Salaires : Périodes n°s 45 à 48 comprenant les dépôts salaires n°s 512286 à 512336 pour 34 845,08 \$;

Les frais mensuels de caisse pour 220,59 \$.

Certificat de disponibilité de crédits n°11-2025.

Il est proposé monsieur Éric St-Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce au paiement des comptes apparaissant sur ledit certificat de crédit présenté et signé par le directeur général et greffier-trésorier.

12.2025.254

3.2 Reddition de compte pour l'application des sommes disponibles au PPA-CE

Dossier : QCX93379-11045(1) - 20250423-006

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli ;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît dans la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Jérôme Gagnon, il est unanimement résolu par les conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve les dépenses d'un montant de 11 100,66 \$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

3.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 532 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2026

Avis de motion est donné par madame Lise-Marie Duguay qu'elle proposera lors d'une séance subséquente, le règlement portant le titre de « Règlement 532 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2026 ».

12.2025.254.1

Il y a le dépôt et l'adoption du projet de règlement. Des copies dudit projet sont mises à la disposition des citoyens. Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement sur le site web de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ou en obtenir une copie en communiquant au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 532 sera adopté lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2026. Celui-ci prévoit des revenus ainsi que des dépenses de l'ordre du 4 328 441 \$. Ce règlement viendra statuer sur le taux ou les taux des taxes foncières ainsi que sur les différentes compensations pour les taxes de services.

12.2025.255

3.4 Achat d'une plieuse pour les envois massifs

Considérant que la municipalité souhaite améliorer l'efficacité du traitement des documents administratifs;

Sur une proposition de monsieur Gaétan Belzile, il est unanimement résolu par les conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve l'achat d'une plieuse au coût de 1 699 \$ plus les taxes auprès de Buopro Citation, selon la soumission SOU117071 datée du 18 novembre 2025.

4. DOSSIERS ADMINISTRATION

4.1 Dépôt de déclarations au registre public relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Toutes les déclarations ont été complétées par les 7 membres du conseil municipal relativement au registre public lié au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Celles-ci sont déposées lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2025.

4.2 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniers du conseiller au siège n° 5

La déclaration d'intérêts pécuniers de monsieur Gaétan Belzile est déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 15 décembre 2025.

5. DOSSIERS CULTURE ET LOISIRS

12.2025.256

5.1 Soumission pour l'achat d'un équipement de sonorisation et d'éclairage pour La Riveraine

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'un équipement de sonorisation destiné à La Riveraine ;

Attendu que deux soumissions ont été reçues, soit :

- **XYZ Technologie :** 35 543,47 \$ taxes incluses;
- **Animation de l'Est :** 35 433,12 \$ taxes incluses;

Attendu que la soumission d'Animation de l'Est, bien que légèrement inférieure (110,25 \$), présente un avantage en raison de la proximité du commerce, de la qualité du service après-vente et de la performance supérieure de l'équipement proposé ;

Attendu que le financement de ce projet est assuré à 77 % par le fonds de vitalisation de la MRC Les Basques, et que la municipalité assume le solde à même le poste budgétaire 03-10587-000;

En conséquence, il est proposé par madame Gabrielle Ayotte-Garneau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter la soumission d'Animation de l'Est au montant de 35 433,12 \$, taxes incluses, pour l'achat de l'équipement de sonorisation destiné à La Riveraine;
- D'autoriser le directeur général et greffier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

12.2025.257

5.2 Demande d'acompte pour l'équipement de sonorisation et d'éclairage, 50% avant commande

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a accepté la soumission d'Animation de l'Est au montant de 35 433,12 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un équipement de sonorisation destiné à La Riveraine ;

Attendu que le fournisseur exige le versement d'un acompte de 50 % du montant total avant de procéder officiellement à la commande ;

Attendu que le montant de l'acompte s'élève à 17 716,56 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le versement d'un acompte de 17 716,56 \$ à Animation de l'Est pour l'achat de l'équipement de sonorisation destiné à La Riveraine;
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet, soit le 03-10587-000;
- D'autoriser le directeur général et greffier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

6. DOSSIERS VOIRIE

12.2025.258

6.1 Achat d'une souffleuse de marque Club Cadet, 14 chevaux pour la patinoire

Considérant la nécessité d'assurer un déneigement efficace et sécuritaire pour les besoins de la patinoire ;

Il est proposé par monsieur Éric St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges achète au coût de 3 000 \$ plus les taxes (150 \$ TPS + 299,25 \$ TVQ) une souffleuse Club Cadet 2 phases, modèle 31AH5LV0B10, auprès de Les Équipements SM 2000 Inc selon la proposition de prix datée du 9 décembre 2025.

Le surplus accumulé est affecté pour cet achat.

7. DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES PUBLICS

7.1 Appui aux acériculteurs du Bas-St-Laurent

Attendu que la municipalité a reçu une lettre datée du 22 novembre 2025 pour une demande d'appui aux acériculteurs du Bas-St-Laurent;

Attendu que cette lettre fait part d'une situation urgente et préoccupante qui menace directement l'avenir du développement acéricole dans notre municipalité et dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que la municipalité souhaite soutenir le développement et la vitalisation de producteurs locaux et renforcer l'économie locale;

Il est proposé par monsieur Jérôme Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges soutienne les producteurs et productrices acéricoles dans leurs démarches auprès du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) relativement au respect de l'engagement de 2 000 hectares de potentiel acéricole à moyen terme (PAMT) pour le Bas-Saint-Laurent.

Que copie de cette résolution soit acheminée auprès des ministères et organismes affectés.

7.2 Demandes de dons provenant d'organismes locaux et régionaux

Il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette 4 chèques au montant de 120 \$ aux organismes suivants puisqu'il reste une somme de 480 \$ de disponible au poste budgétaire des dons.

Centraide, Centre de prévention du suicide du KRTB, Opération Nez Rouge et Association pulmonaire du Québec.

12.2025.261

7.3 Renouvellement du bail du service de garde

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire procéder au renouvellement du bail du Service de garde occupant la petite salle du Centre communautaire située au 17, rue de l'Église, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025;

Attendu que le Conseil municipal juge opportun le renouvellement pour une période de 30 mois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Belzile, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Renouvelle le bail du Service de garde pour une durée de 30 mois, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2028 ;
- Fixe le coût du loyer mensuel à 500 \$ par animatrice;
- Priorise un ratio plus élevé d'enfants provenant de la municipalité, sous réserve que cette mesure demeure conforme aux règles établies par le portail du Gouvernement du Québec;
- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de bail du Service de garde permettant l'occupation de la petite salle située au Centre communautaire.

8. DOSSIER DU CONSEIL

12.2025.262

8.1 Formation en sécurité civile pour les élus

Attendu que l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) offre une formation intitulée « Sécurité civile des élus » ;

Attendu que cette formation, d'une durée de trois heures, peut être offerte en ligne ou en présentiel ;

Attendu qu'il est jugé plus pertinent de l'organiser en présentiel afin de favoriser l'interaction;

Attendu que le coût de cette formation s'élève à 423 \$;

Il est proposé par madame Gabrielle Ayotte-Garneau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser la participation des élus à la formation « Sécurité civile des élus » offerte par l'OMSC ;
2. Que la formation d'une durée de 3 hres soit organisée en présentiel en début d'année 2026 ;
3. Que la dépense de 423 \$ soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

Que cette résolution soit acheminée à monsieur Raphael Bastille, directeur du service incendie de la ville de Trois-Pistoles.

9. **VARIA**

9.1 **Contrat de déneigement Bureau municipal & Centre communautaire 2025-2026**

12.2025.263

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges doit assurer le déneigement sécuritaire des marches du bureau municipal, incluant la sortie de secours, ainsi que des marches et des deux sorties de secours du Centre communautaire ;

Attendu que monsieur Raphaël Côté a été retenu pour effectuer ces travaux de pelletage pour la saison hivernale 2025-2026 ;

Attendu que le coût du contrat de service est fixé à 1 700 \$ plus les taxes applicables ;

Attendu qu'un contrat de service a été conclu entre monsieur Côté et la municipalité, et que ce contrat a été entériné par la signature du directeur général et greffier-trésorier au nom de ladite municipalité ;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De confirmer l'entente conclue avec monsieur Raphaël Côté pour le pelletage des marches et sorties de secours du bureau municipal et du Centre communautaire pour la saison hivernale 2025-2026 ;
2. Que la dépense de 1 700 \$ plus taxes soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet et qu'un premier versement sur 3 soit émis au montant de 651,53 \$;
3. D'entériner la signature du directeur général et greffier-trésorier à ce propos.

9.2 **Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 (version n° 2)**

12.2025.264

Bonification de la TECQ - Infrastructures municipales à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques incluant des travaux sur des infrastructures à vocation municipale qui n'étaient auparavant pas couvertes par le programme.

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur une proposition de monsieur Éric St-Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- S'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- S'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- S'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification.

(Note la résolution 11.2025. 222 est annulée car la somme réclamée de la reddition provient de la TECQ (2024-2028) et non du PABRAM).

12.2025.265

9.3 Vacances et maladies / directeur général et greffier/trésorier

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil municipal qu'il lui reste deux semaines de vacances annuelles à prendre d'ici la fin de l'année 2025. Il précise également qu'il n'a pas pu utiliser ses congés de maladie en raison des nombreux dossiers à traiter, des élections municipales ainsi que du travail sur le budget 2026, qui ont exigé un investissement considérable en temps.

Conformément au Guide des employés, les congés de maladie non utilisés sont normalement perdus. Le directeur demande donc au Conseil l'autorisation de les conserver afin de pouvoir les prendre en 2026. Le Conseil accepte cette demande sur une proposition de monsieur Jérôme Gagnon.

Le directeur indique par ailleurs qu'il sera absent du **20 décembre 2025 au 12 janvier 2026** pour prendre ses vacances annuelles incluant ses congés de maladie 2025.

Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes

On indique que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ferme les services administratifs à la population durant la période des fêtes :

Du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement. De retour à l'horaire habituel le 5 janvier 2026.

9.4 Nombre de versements du compte de taxes

12.2025.266

Attendu que le conseil municipal a discuté de la possibilité de modifier le nombre de versements du compte de taxes, en passant de quatre (4) à six (6) versements pour les comptes de plus de 300 \$;

Attendu que différents argumentaires ont été présentés à ce sujet ;

Attendu qu'après analyse, il est jugé préférable de maintenir le nombre actuel de quatre (4) versements afin de prioriser la liquidité municipale ;

Attendu que cette décision permet la continuité à renforcer plus rapidement la trésorerie de la municipalité pour faire face aux paiements des quotes-parts de la MRC Les Basques ainsi qu'aux coûts de certains projets que la municipalité doit soutenir financièrement avant de recevoir l'aide financière ;

Il est proposé par monsieur Jérôme Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir à quatre (4) le nombre de versements du compte de taxes pour les comptes de plus de 300 \$.

9.5 Diffusion 3P / révision de l'entente / envoi d'une lettre (avis)

Le conseil municipal a discuté de cette question et a convenu qu'une lettre (avis) sera transmise à Diffusion 3-P concernant la révision de l'entente intervenue entre la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges en référence à la résolution 02.2024.36 adoptée le 12 février 2025 et intitulée « Entente entre la municipalité et Diffusion 3P ».

9.6 Comité de gestion des activités à La Riveraine

Le conseil municipal discute sur la création d'un Comité de gestion des activités à La Riveraine et il désire que ce point soit apporté lors de la plénière de janvier 2026.

9.7 Défibrillateur

Une demande a été formulée afin d'évaluer la possibilité d'installer un défibrillateur à la Riveraine. Le directeur général et greffier-trésorier a toutefois indiqué qu'un appareil est déjà disponible, pas loin dans le secteur, soit à la Fromagerie des Basques. Compte tenu de ce renseignement, le conseil décide de ne pas donner suite à la demande.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public ont porté sur : invitation / fournisseur en carburants (diesel & huile à chauffage saison 2025/2026), accès aux livres de la Grande Bibliothèque.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

12.2025.267

À 20h 30 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par monsieur Jean-Paul Rioux de lever la séance ordinaire.

Charles Lavoie, maire¹

Danielle Ouellet, adjoint au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées

MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du 18 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue à la Salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges, lieu ordinaire des délibérations du conseil, ce 18 décembre de l'an DEUX MILLE VINGT-CINQ à compter de 19h00, à laquelle étaient présents :

Présents :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Éric St-Jean	Siège n° 2 ;
Monsieur Jérôme Gagnon	Siège n° 3 ;
Madame Lise-Marie Duguay	Siège n° 4 ;
Monsieur Gaétan Belzile	Siège n° 5 ;
Madame Gabrielle Ayotte-Garneau	Siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Charles Lavoie.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier ainsi que madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière. Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation en vertu des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec

Un citoyen assiste à ladite séance.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du budget 2026
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2026
4. Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du budget 2026.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2026

Monsieur Charles Lavoie, maire ouvre la séance extraordinaire.

2. PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric St-Jean et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2026

Attendu que les prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2026 sont présentées et déposées en séance extraordinaire, que des copies ont été remises aux citoyens présents ;

Attendu que lesdites prévisions sont publiées sur le site Internet de la municipalité et qu'elles seront transmises gratuitement à chaque adresse civique du territoire par le biais du bulletin d'information municipale inséré dans le compte de taxes de février 2026 ;

Attendu que les présentes prévisions budgétaires montrent des recettes et des dépenses de l'ordre de 4 400 443 \$ respectivement ;

Monsieur Jérôme Gagnon propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte lesdites prévisions pour l'exercice financier 2026, telles que présentées et déposées au cours de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

4. PRESENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DEPENSES EN MOBILISATION POUR LES ANNEES 2026-2027-2028

Il est proposé par madame Gabrielle Ayotte-Garneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation (PTI) pour les années 2026-2027-2028, tel que déposé. Le directeur général et greffier-trésorier commente le PTI. Une copie dudit programme sera affichée sur le site Internet de la municipalité.

5. PERIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été répondues au fur et à mesure de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2026

À 21h03, il est proposé de lever la séance extraordinaire, tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités.

Charles Lavoie, maire¹

Danielle Ouellet, adj. au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées